

PHILOSOPHIE	DOSSIER N° 7 – LA VERITE	EXPLIQUER, ARGUMENTER, COMMENTER
A RENDRE LE :		

CONSIGNES :

1. Le **but de ce septième devoir** est d'achever la maîtrise des principes des exercices de l'épreuve du baccalauréat.
2. Il vise également à solidifier sa culture en histoire des arts.
3. La **présentation** doit être soignée ; l'**expression** doit être correcte.
4. Ce devoir est à réaliser en groupe. Un dossier sera rendu avec, précisés, le nom de ses auteurs ainsi que la classe à laquelle ils appartiennent.

CRITERES D'EVALUATION DES DEVOIRS DE PHILOSOPHIE

Il n'y a pas de barème pour l'épreuve de philosophie, mais ses exigences peuvent être résumées en quatre points principaux :

PRESENTATION
EXPRESSION
DEMONSTRATION
CULTURE

PRESENTATION : la copie doit être claire, lisible, propre, et assez longue pour attester de l'investissement du candidat.

EXPRESSION : la qualité du français est un élément d'appréciation fondamental. Veillez à la correction orthographique, syntaxique, stylistique de votre propos. Veillez à relire très soigneusement votre copie avant de la rendre.

DEMONSTRATION : le plan de votre développement doit compter trois parties. L'ordre méthodique de la démonstration doit être respecté. En fonction des conseils de construction méthodique qui vous ont été donnés, veillez à réaliser une démonstration rhétorique en bonne et due forme.

CULTURE : Vous devez montrer votre culture philosophique et votre culture générale. Faites référence aux philosophes et aux œuvres philosophiques que vous connaissez, en évitant les arguments d'autorité et le catalogue historique. Usez des références littéraires, historiques, mythologiques, artistiques qui peuvent enrichir votre propos, et prouver votre connaissance des éléments essentiels de la culture générale.

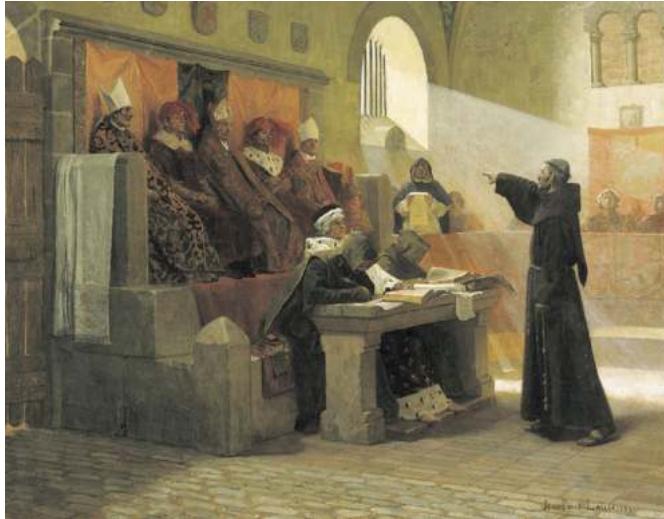
ORAL AU CHOIX



L'Index librorum prohibitorum ou ILP (Index des livres interdits) était une liste des ouvrages jugés nocifs par l'Eglise et bannis sous toutes leurs formes et traductions. La liste des auteurs mis à l'Index entre 1632 et 1966 est très longue et compte plusieurs milliers d'ouvrages. Les œuvres de quelques écrivains ou savants notables ont figuré dans l'Index sous des raisons diverses : hérésie, immoralité, licence sexuelle, théories politiques subversives, etc. La vingtième et dernière édition est parue en 1948, et l'Index lui-même a été définitivement aboli le 14 juin 1966 par le pape Paul VI.

De A comme d'Alembert à Z comme Zola, voici une liste des plus célèbres mis à l'Index.

D'Alembert	Hobbes	George Sand
Baudelaire	Hugo	Sartre
Balzac	Hume	Spinoza
Bayle	Cornelius Jansen	Jonathan Swift
Beauvoir	Kant	Hippolyte Taine
Beccaria	Kepler	Voltaire
Bentham	La Fontaine	Zola
Bergson	Lamartine	
Berkeley	Pierre Larousse	
Bruno	John Locke	
Casanova	Machiavel	
Comte	Maimonide	
Condillac	Malebranche	
Condorcet	Michelet	
Copernic	John Stuart Mill	
Daumier	Montaigne	
Diderot	Montesquieu	
Dumas	Moravia	
Erasme	Orwell	
Flaubert	Pascal	
Fontenelle	Proudhon	
Fourier	Renan	
Gide	Rabelais	



Choisissez-en un. Imaginez que votre groupe a la charge de décider s'il faut mettre les œuvres de cet auteur à l'Index ou pas. La charge doit être aussi sévère que la défense doit être virulente.

Consignes :

1. Chacun des membres du groupe doit prendre la parole. Chaque discours (accusation puis défense) dure 5 minutes maximum : le chronomètre vous arrêtera ! Les deux discours enchaînés durent 10 min en tout. Entraînez-vous à tenir dans les temps impartis et à vous distribuer la parole. **A ce stade de l'entraînement, vous devez parler sans notes.** Découper l'exposé en répartissant la parole permettra de mieux mémoriser le discours.

2. **Elément indispensable :** chaque discours doit comporter :

- un argument par analogie
- un raisonnement par l'absurde
- un raisonnement par opposition
- un contre-exemple
- un raisonnement concessif
- un raisonnement déductif

L'ordre des arguments est libre, mais leur nature doit être précisée à chaque fois (voir la fiche *ad hoc* dans ce fascicule et se reporter au fascicule de méthode en ligne sur le Philofil).



Si vous répugnez à jouer les inquisiteurs et préférez vous imaginer sous le soleil avignonnais, dans un studio de radio parisien ou dans la rédaction d'un journal culturel, vous réaliserez le même exercice en débattant d'une œuvre à la représentation de laquelle vous avez assisté cette année. « Attention, le théâtre n'est pas là uniquement pour rassembler, il est aussi là, et surtout là, pour diviser, pour ouvrir une réflexion et un débat. », disait Jean Vilar.

Vous pouvez être honnête et sincère ; vous pouvez être retors et de mauvaise foi...

« Voici un exemplaire du livre de Nathan que Dauriat vient de me donner ; la seconde édition paraît demain, relis cet ouvrage et broche un article qui le démolisse. » Dans *Illusions perdues*, Balzac décrit le monde corrompu du journalisme de son époque.

Comment écrire du mal d'un bon livre, s'émeut le jeune journaliste intègre auquel s'adresse Lousteau ? Celui-ci lui livre alors la recette de la fausse critique à charge :

« Mon cher, un journaliste est un acrobate, il faut t'habituer aux inconvénients de l'état. Tiens, je suis bon enfant, moi ! voici la manière de procéder en semblable occurrence. Attention, mon petit ! Tu commenceras par trouver l'œuvre belle, et tu peux t'amuser à écrire alors ce que tu en penses. Le public se dira : « Ce critique est sans jalousie, il sera sans doute impartial. » Après avoir conquis l'estime de ton lecteur, tu regretteras d'avoir à blâmer le système dans lequel de semblables livres vont faire entrer la littérature française. (...) Tu feras tomber cette argumentation sur Nathan, en démontrant qu'il est un imitateur et n'a que l'apparence du talent. (...) Malgré le mérite de cette œuvre, elle te paraît alors fatale et dangereuse, elle ouvre les portes du temple de la Gloire à la foule (...). Tu diras qu'après avoir eu le bonheur de vendre une édition de ce livre, le libraire est bien audacieux d'en faire une seconde, et tu regretteras qu'un si habile éditeur connaisse si peu les instincts du pays. Voilà tes masses. Saupoudre-moi d'esprit ces raisonnements, relève-les par un petit filet de vinaigre, et Dauriat est frit dans la poêle aux articles. Mais n'oublie pas de terminer en ayant l'air de plaindre dans Nathan l'erreur d'un homme à qui, s'il quitte cette voie, la littérature contemporaine devra de belles œuvres. »

ECRIT

« Si je pouvais m'assurer qu'un témoin a bien vu, et qu'il a voulu me dire vrai, son témoignage pour moi deviendrait infaillible : ce n'est qu'à proportion des degrés de cette double assurance que croit ma persuasion ; elle ne s'élèvera jamais jusqu'à une pleine démonstration, tant que le témoignage sera unique, et que je considèrerai le témoin en particulier ; parce que quelques connaissances que j'ai du cœur humain, je ne le connaîtrai jamais assez parfaitement pour en deviner les divers caprices, et tous les ressorts mystérieux qui le font mouvoir. Mais ce que je chercherais en vain dans un témoignage, je le trouve dans le concours de plusieurs témoignages, parce que l'humanité s'y peint ; je puis, en conséquence des lois que suivent les esprits, assurer que la seule vérité a pu réunir tant de personnes, dont les intérêts sont si divers, et les passions si opposées. L'erreur a différentes formes, selon le tour d'esprit des hommes, selon les préjugés de religion et d'éducation dans lesquels ils sont nourris : si donc je les vois, malgré cette prodigieuse variété de préjugés qui diffèrent si fort les nations, se réunir dans la déposition d'un même fait, je ne dois nullement douter de sa réalité. Plus vous me prouverez que les passions qui gouvernent les hommes sont bizarres, capricieuses, et déraisonnables, plus vous serez éloquents à m'exagérer la multiplicité d'erreurs que font naître tant de préjugés différents ; et plus vous me confirmerez, à votre grand étonnement, dans la persuasion où je suis, qu'il n'y a que la vérité qui puisse faire parler de la même manière tant d'hommes d'un caractère opposé. »

Le candidat a le choix entre deux manières de rédiger l'explication de texte.

Il peut :

- soit répondre dans l'ordre, de manière précise et développée, aux questions posées (option n°1);
- soit suivre le développement de son choix (option n°2). Il indique son option de rédaction (option n°1 ou option n°2) au début de sa copie.

Questions de l'option n°1

A. Éléments d'analyse

1. Que désigne la « double assurance » ? En quoi permet-elle d'augmenter la persuasion ?
2. Pourquoi un seul témoignage ne suffit-il pas pour établir la vérité ?
3. Pourquoi l'erreur prend-elle différentes formes ?
4. Expliquez : « il n'y a que la vérité qui puisse faire parler de la même manière tant d'hommes d'un caractère opposé ».

B. Éléments de synthèse

1. Quelle est la question à laquelle l'auteur tente de répondre ici ?
2. Dégagez les différents moments de l'argumentation.
3. En vous appuyant sur les éléments précédents, dégagiez l'idée principale du texte.

C. Commentaire

1. Qu'est-ce qui nous empêche de faire confiance à un témoin ?
2. Des témoignages concordants suffisent-ils à établir la vérité ?

POUR ALLER PLUS LOIN...



« Le but final de l'instauration d'un régime politique n'est pas la domination, ni la répression des hommes, ni leur soumission au joug d'un autre ; ce à quoi l'on a visé par un tel système, c'est à libérer l'individu de la crainte – de sorte que chacun vive autant que possible, en sécurité ; en d'autres termes conserve au plus haut point son droit naturel de vivre et d'accomplir une action (sans nuire ni à soi-même ni à autrui). Non, je le répète, le but poursuivi ne saurait être de transformer des hommes raisonnables en bêtes ou en automates ! Ce qu'on a voulu leur donner, c'est bien plutôt, la pleine latitude de s'acquitter dans une sécurité parfaite des fonctions de leur corps et de leur esprit. Après quoi, ils seront en mesure de raisonner plus librement, ils ne s'affronteront plus avec les armes de la haine, de la colère, de la ruse et ils se traiteront mutuellement sans injustice. Bref, le but de l'organisation en société, c'est la liberté ! Nous avons vu que la constitution d'une communauté publique s'opérait dès lors à une simple et unique condition : toute puissance de décision devait, à l'avenir, prendre son origine soit en la collectivité même de tous les membres de la société, soit en quelques-uns, soit en un seul d'entre eux. En effet, puisque les hommes, laissés libres, portent des jugements très variés, puisque chaque individu s'imagine être seul à tout savoir et que l'unanimité des pensées comme des paroles reste irréalisable – aucune possibilité d'existence paisible ne s'offrirait, si tous n'avaient individuellement renoncé au droit d'agir sous l'impulsion de leur décision personnelle. En d'autres termes, chaque

individu a bien renoncé à son droit d'agir selon son propre vouloir, mais il n'a rien aliéné de son droit de raisonner, ni de juger. D'où la conséquence : certes, nul ne saurait, sans menacer le droit de la souveraine Puissance, accomplir une action quelconque contre le vouloir de celle-ci ; mais les exigences de la vie en une société organisée n'interdisent à personne de penser, de juger, et, par suite de s'exprimer spontanément. A condition que chacun se contente d'exprimer ou d'enseigner sa pensée en ne faisant appel qu'aux ressources du raisonnement et s'abstienne de chercher appui sur la ruse, la colère, la haine ; enfin à condition qu'il ne se flatte pas d'introduire la moindre mesure nouvelle dans l'Etat, sous l'unique garantie de son propre vouloir. Par exemple, admettons qu'un sujet ait montré en quoi une loi est déraisonnable et qu'il souhaite la voir abroger. S'il prend soin, en même temps, de soumettre son opinion au jugement de la souveraine Puissance (car celle-ci est seule en position de faire et d'abroger les lois), s'il s'abstient entre temps de toute manifestation active d'opposition à la loi en question, il est – au titre d'excellent citoyen – digne en tout point de la reconnaissance de la communauté. Au contraire, si son intervention ne vise qu'à accuser les pouvoirs publics d'injustice et à les désigner aux passions de la foule, puis, s'il s'efforce de faire abroger la loi de toute manière, ce sujet est indubitablement un perturbateur et un rebelle ».

Spinoza, *Traité théologico-politique*, chapitre XX

Le 20 août 1672, à La Haye, les frères Jan et Cornélis de Witt, chefs du parti républicain (c'est-à-dire libéral, favorable à l'instauration d'une république), sont massacrés dans la rue par une foule excitée et manipulée par le parti des Orangistes (favorable à la monarchie absolue et au prince Guillaume d'Orange). Les autorités laissent faire, le crime demeure impuni et aucune enquête n'est diligentée. Lorsqu'il apprend la nouvelle, Spinoza, scandalisé, veut aller placarder sur les murs de la ville une affiche sur laquelle sont écrits ces deux mots : « *Ultimi barbarorum* » (les derniers des barbares). Van Spick, son logeur, retient Spinoza et le dissuade de mettre son projet à exécution, craignant qu'il ne soit à son tour lynché par la foule.

Spinoza avait déjà été personnellement victime des persécutions idéologiques. Il avait subi, dans sa jeunesse, l'épreuve infâmante et définitive du *herem*, châtiment infligé par les rabbins et qui consiste à chasser l'infidèle ou le mécréant hors de sa communauté, assorti d'une malédiction perpétuelle qui confère à l'accusé le statut social de paria. Un fanatique juif tenta plus tard de l'assassiner. Il se remit de sa blessure, mais on rapporte qu'il conserva longtemps son manteau percé par le poignard et taché de sang, en guise d'avertissement. Il adopta comme devise la formule latine « *caute* » : « méfie-toi » ou « prends garde ».

Spinoza a développé dans son œuvre une critique radicale de la superstition religieuse et du fanatisme, une conception de Dieu assimilé à la Nature, jugée hérétique par toutes les religions, ainsi que des convictions en faveur de la démocratie et de la laïcité.



Lorsque Leibniz rendit visite à Spinoza, quatre ans après le massacre des frères de Witt, il écrivit : « j'ai passé plusieurs heures avec Spinoza, après dîner. Il m'a dit que le jour du massacre des de Witt, il avait voulu sortir de chez lui la nuit tombée pour placarder, sur le lieu des massacres, l'inscription « les derniers des barbares », mais son logeur le dissuada de sortir, de peur qu'il ne finisse lui aussi en pièces. »

« Personne ne soutient que les actions doivent être aussi libres que les opinions. Au contraire, même les opinions perdent leur immunité lorsqu'on les exprime dans des circonstances telles que leur expression devient une instigation manifeste à quelque méfait. L'idée que ce sont les marchands de blé qui affament les pauvres ou que la propriété privée est un vol ne devrait pas être inquiétée tant qu'elle ne fait que circuler dans la presse ; mais elle peut encourir une juste punition si on l'exprime oralement, au milieu d'un rassemblement de furieux attroupés devant la porte d'un marchand de blé, ou si on la répand dans ce même rassemblement sous forme de placard. Les actes de toute nature qui sans cause justifiable nuisent à autrui peuvent être contrôlés – et dans les cas les plus graves, ils le doivent – par la réprobation et, si nécessaire, par une intervention active des gens. La liberté de l'individu doit être contenue dans cette limite : il ne doit pas nuire à autrui. Et dès lors qu'il s'abstient d'importuner les autres et qu'il se contente d'agir

suivant son inclination et son jugement dans ce qui ne concerne que lui, les mêmes raisons qui montrent que l'opinion doit être libre prouvent également qu'on devrait pouvoir, sans vexations, mettre son opinion en pratique à ses propres dépens. Que les hommes ne soient pas infaillibles, que ses vérités ne soient, pour la plupart, que des demi-vérités, que l'unité d'opinions ne soit pas souhaitable si elle ne résulte pas de la comparaison la plus libre et la plus totale des opinions contraires, et enfin que la diversité d'opinions ne soit pas un mal mais un bien tant que l'humanité n'est pas mieux à même de reconnaître toutes les facettes de la vérité : voilà des principes applicables tant à la manière d'agir des hommes qu'à leurs opinions. De même qu'il est utile, tant que l'humanité est imparfaite, qu'il y ait des opinions différentes, il est bon qu'il y ait différentes façons de vivre et que toute latitude soit donnée aux divers caractères, tant qu'ils ne nuisent pas aux autres, et qu'il est donné à chacun d'éprouver la valeur des différents genres de vie.

Bref, il est souhaitable que l'individualité puisse s'affirmer dans tout ce qui ne touche pas directement les autres. Si ce n'est pas le caractère propre de la personne, mais les traditions et les mœurs des autres qui dictent les règles de conduite, c'est qu'il manque l'un des principaux ingrédients du bonheur humain, et en tout cas l'ingrédient le plus essentiel du progrès individuel ou social. »

John Stuart Mill, *De la liberté*, 1859



« Parmi les justifications les plus fortes du principe de la liberté d'expression, il me semble que la plus convaincante reste celle de John Stuart Mill. Elle implique qu'il faut distinguer aussi clairement que possible les offenses et les préjudices. Les offenses sont des actes qui provoquent des émotions négatives comme le dégoût ou la colère, mais pas de dommages physiques concrets à des individus particuliers. Il peut s'agir de représentations écrites ou visuelles qui causent au pire des crimes imaginaires ou des crimes sans victimes, c'est-à-dire des réactions de répulsion qui visent des actes dans lesquels on ne peut pas identifier une victime au sens concret du mot. Ainsi, les anges et les dieux ne font pas partie de la classe des êtres qui pourraient être littéralement des victimes et toute atteinte à leur égard est une offense et non un préjudice. Parlant de ce genre d'offense, Mill citait Tacite : « Les offenses commises vis-à-vis des dieux sont l'affaire des dieux ». Il ajoutait ironiquement : « Il reste à prouver que la société ou l'un de ses fonctionnaires a reçu d'en haut le mandat de venger toute offense supposée au Tout-Puissant qui ne constitue pas également un tort infligé à nos semblables. » De leur côté, les préjudices sont des actes qui causent ou peuvent causer des dommages concrets graves et évidents à des individus particuliers. Dans le domaine de la liberté d'expression, on peut parler de préjudices à propos de la diffusion de rumeurs infondées qui portent atteinte à la réputation d'une personne. On pourrait dire aussi que les discours de haine qui appellent clairement à la persécution, la déportation ou l'élimination physique d'une personne ou d'une population spécifique sont des préjudices et pas seulement des offenses.

En réalité, défendre la pleine liberté d'offenser ne signifie pas justifier la liberté de causer des préjudices. Il est sûr que les frontières entre offenses et préjudices ne sont pas toujours évidentes. Des offenses peuvent se transformer en préjudices s'il est impossible de les éviter, ou si elles sont systématiques et visent un groupe de personnes particulier. Cependant, il me semble qu'il est important de donner à cette distinction la valeur d'un principe général même s'il n'est pas toujours facile de déterminer ses conditions d'application. Il serait difficile en effet de défendre la liberté d'expression sans reconnaître la pleine liberté d'offenser, celle que l'équipe décimée de Charlie Hebdo a si bien pratiquée en se moquant des croyances absurdes et des préjugés racistes ou xénophobes, sans jamais causer le moindre préjudice concret à qui que ce soit en particulier. »

Ruwen Ogien, *La Liberté d'offenser*, 2007

« L'artiste est créateur de belles choses. L'art a pour but de rendre l'art manifeste et de cacher l'artiste. Le critique est celui qui sait traduire autrement ou dans un nouveau matériau l'impression qu'il éprouve devant de belles choses. La critique, dans sa forme la plus élevée comme la plus basse, est une forme d'autobiographie. Ceux qui voient dans les belles choses des significations laides sont corrompus sans être charmants. C'est une faute. Ceux qui voient dans les belles choses de belles significations sont cultivés. Pour ceux-là, il y a de l'espérance. Ils sont les élus pour qui les belles choses ne signifient que Beauté. Il n'existe pas de livre moral ou immoral. Les livres sont bien ou mal écrits. Voilà tout.

L'aversion du XIXe siècle pour le Réalisme, c'est Caliban enrageant de se voir dans un miroir. L'aversion du XIXe siècle pour le Romantisme, c'est Caliban enrageant de ne pas se voir dans un miroir. La vie morale de l'homme n'est qu'une partie de ce dont traite l'artiste alors que la moralité de l'art consiste en l'usage parfait d'un médium imparfait. Un artiste ne désire rien prouver. On peut tout prouver, même des choses vraies. Un artiste n'a pas de préférences éthiques. Chez un artiste, une préférence éthique est un maniériste impardonnable. Un artiste n'est jamais morbide. L'artiste peut tout exprimer. La pensée et le langage sont pour l'artiste les instruments de son art. Le vice et la vertu sont pour l'artiste les matériaux artistiques de son art. Du point de vue formel, l'art du musicien est l'archétype de tous les arts. Du point de vue de l'émotion, cet archétype réside dans le métier d'acteur. L'art est à la fois surface et symbole. Ceux qui vont au-dessous de la surface le font à leurs risques et périls. Ceux qui interprètent le symbole le font à leurs risques et périls. L'art est en réalité le miroir non de la vie mais du spectateur. La diversité des avis sur une œuvre d'art signifie qu'elle est nouvelle, complexe et essentielle. Là où les critiques diffèrent l'artiste est en accord avec lui-même. On peut pardonner à un homme de faire une chose utile tant qu'on ne l'admirer pas. On n'a d'autre excuse lorsqu'on fait une chose inutile que de l'admirer intensément. Tout art est parfaitement inutile. »

Oscar Wilde, préface au *Portrait de Dorian Gray*



« En vérité le problème qui se pose à celui qui cherche la nature du dialogue n'est nul autre que celui de la violence et de la négation de celle-ci. Car que faut-il pour qu'il puisse y avoir dialogue ? La logique ne permet qu'une chose, à savoir, que le dialogue, une fois engagé, aboutisse, que l'on puisse dire lequel des interlocuteurs a raison, plus exactement, lequel des deux a tort : car s'il est certain que celui qui se contredit a tort, il n'est nullement prouvé que celui qui l'a convaincu de ce seul crime contre la loi du discours ne soit pas également fautif, avec ce seul avantage, tout temporaire, qu'il n'en a pas encore été convaincu. La logique, dans le dialogue, émondre le discours. Mais pourquoi l'homme accepte-t-il une situation dans laquelle il peut être confondu ? Il l'accepte, parce que la seule autre issue est la violence, si l'on exclut, le silence et l'abstention de toute communication avec les autres hommes : quand on n'est pas du même avis, il faut se mettre d'accord ou se battre, jusqu'à ce que l'une des thèses disparaîsse avec celui qui l'a défendue. Si l'on ne veut pas de cette seconde solution, il faut choisir la première, chaque fois que le dialogue porte sur des problèmes sérieux et qui ont de l'importance, qui doivent mener à une modification de la vie ou en confirmer la forme traditionnelle contre les attaques des novateurs. Concrètement parlant, quand il n'est pas un jeu (qui ne se comprend que comme image du sérieux), le dialogue porte, en dernier ressort, toujours sur la façon selon laquelle on doit vivre. On ? C'est-à-dire, les hommes qui vivent déjà en communauté, qui possèdent déjà ces données qui sont nécessaires pour qu'il puisse y avoir dialogue - les hommes qui sont déjà d'accord sur l'essentiel et auxquels il suffit d'élaborer en commun les conséquences des thèses qu'ils ont déjà acceptées, tous ensemble. Ils sont en désaccord sur la façon de vivre, parce qu'ils sont en accord sur cette même façon : il ne s'agit que de compléter et de préciser. Ils acceptent le dialogue, parce qu'ils ont déjà exclu la violence.

Ils ne l'ont pas cependant exclue absolument. Au contraire, elle leur paraît nécessaire pour régler les différends qui peuvent s'élever entre eux et ceux qui n'ont pas l'avantage de vivre en communauté avec eux, ces êtres qui, tout en ayant l'extérieur d'êtres humains, ne sont pas des hommes de plein droit parce qu'ils ne reconnaissent pas ce qui fait l'homme. Ceux-là ne se sont pas encore élevés au-dessus de la nature ; ils ont beau posséder un faciès humain, on ne les comprend pas, ni ce qu'ils font, ni ce qu'ils disent ; ils font comme les barbares, ils pépient comme les oiseaux, ils ignorent le sacré, ils vivent sans honte ni honneur - tout juste bons à servir de machines intelligentes aux vrais hommes, si ceux-ci les domestiquent et leur donnent le statut qui, de par le droit de la nature, est le leur, celui d'esclave, d'être qui ne sait pas penser, mais qui sait agir comme un être vraiment humain dès qu'un maître pense à sa place et lui donne des ordres à exécuter. La violence est la seule manière d'établir un contact avec eux - et c'est pourquoi ils ne sont pas des hommes.

C'est entre les vrais hommes que la violence est interdite. Certes, elle n'est pas exclue de fait, elle n'est pas impossible, mais celui qui l'emploie se sépare par là même des hommes et se met en dehors de ce qui les unit, en dehors de la loi. Il n'a plus part à l'héritage commun, car la violence est ce qui détruirait la communauté concrète des hommes, cette communauté dont le sens est de défendre tous ses membres contre la violence extérieure, celle de la nature, qu'elle se présente sous l'aspect du besoin ou qu'elle vienne des animaux à face humaine, des barbares. La communauté sait comment il faut se défendre contre le besoin : elle possède une science et une organisation du travail ; elle sait aussi comment résister aux barbares : elle s'est donnée une constitution politique et militaire. Or, celui qui, employant la violence à l'intérieur de la communauté, contre ses frères, détruit l'organisation et rend futile cette science qui ne sert qu'à condition que le travailleur puisse travailler en paix, celui-là est l'ennemi le plus dangereux de tous et de chacun. Si donc il surgit une divergence d'opinion entre les membres de la communauté, qu'on ne soit pas d'accord sur l'interprétation d'une règle de droit, sur l'application d'un procédé technique, sur le choix d'une ligne de conduite politique, la communauté toute entière a un intérêt à ce qu'on n'en vienne pas aux mains, mais qu'on s'entende, qu'on se limite à l'échange d'arguments. La communauté ne subsiste qu'aussi longtemps que le dialogue suffit à tout régler de ce qui peut diviser les membres. »

Eric Weil, *Logique de la philosophie*, 1950